

# Compte rendu du conseil municipal

*Séance du 13 mars 2023*

Conseillers municipaux présents :

Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT, Martial VERNEREY.

Conseillers municipaux absents :

Aurore BRULPORT, Florent SERRETTE

Valérie VUILLERMOT a été désignée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h00.

La 1<sup>ère</sup> adjointe, remercie les membres présents de leur soutien et elle les invite à s'investir dans tous les domaines des compétences communales.

## 1. Forêt et bois

### Affouage de l'année 2023

L'affouage sera marqué dans la parcelle forestière 1,5 et 11. Le devis transmis par l'ONF pour assurer le marquage et le suivi de l'affouage est d'un montant de 3 960,00 € HT, sur la base de 800 stères à marquer. Le conseil municipal approuve ce devis.

Sur proposition de la commission, le conseil municipal, à l'unanimité, retient les modalités de délivrance suivantes :

- Lots de 10 ou 20 stères à choisir au moment de l'inscription par les foyers figurant sur le rôle d'affouage de l'année.
- Prix : 13 €/stère.
- Inscriptions à effectuer avant le 15 avril 2023 auprès du secrétariat de mairie, en fournissant avant cette date l'ensemble des documents nécessaires : attestation d'assurance « responsabilité civile » et règlement du lot.

### Aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier en-cours couvre la période 2009 à 2028. Depuis 2009, trois modifications importantes n'ont pas été prises en considération dans ce plan :

- La fusion des communes de Mignovillard et de Communes-en-Montagne.

- Les îlots de senescence Natura 2000 sur les parcelles 53,58 et 59 permettant la mise en conformité de l'aménagement forestier avec le contrat Natura 2000.
- L'extension de la carrière en Parcelle 92 entraînant des mesures compensatoires qui l'accompagnent.

Ce qui entraîne les modifications suivantes :

- La parcelle 92 directement impliquée dans l'extension de la carrière.
- Les parcelles concernées par les mesures compensatoires, tant forestières (Travaux sylvicoles, reboisements et entretiens (Parcelle 42,60 et 91) qu'environnementales (Parcelles 53 et 58).
- Les parcelles fortement impactées par les produits accidentels (scolytes principalement) qu'il ne sera pas possible de parcourir prochainement et dont le passage en coupe est reporté.
- Certaines zones entièrement détruites à reboiser.
- Quelques parcelles dont le passage avait été annulé, en compensation des coupes sanitaires qu'il faut reprogrammer.

Le programme d'actions proposé pour 2023-2028 est :

- La modification du programme d'assiette des coupes.
- La modification du programme de travaux sylvicoles : favoriser ces travaux en défaveur des travaux d'infrastructures.
- De favoriser les programmes d'actions écologiques (Extension de la carrière, création d'îlots de senescence...)

Le conseil municipal, par 15 voix « pour » et 1 voix « contre », adopte la modification d'aménagement forestier 2023-2028 et donne tout pouvoir à Mme La 1<sup>ère</sup> adjointe pour signer les pièces nécessaires au dossier. Il sera alors validé par le Préfet par arrêté préfectoral.

## **2. Urbanisme, voirie et bâtiments commission du 24 février 2023**

### **Programme d'investissement des rues communales : présentation de l'avant - projet définitif et du chiffrage estimatif**

Gérard MUGNIOT, adjoint au maire, présente l'avant-projet et le chiffrage estimatif des rues suivantes :

- Rue des Gentianes et réaménagement des parking des HLM : 291 212,50 € HT.  
Il est fait remarquer le passage des tracteurs dans cette rue et le traitement des eaux pluviales côté habitation du 3 et 5 rue des Gentianes. Concernant les HLM des espaces verts seront supprimés pour favoriser le déneigement et le nombre de stationnement.
- Rue de la Claive : Rénovation de la rue avec l'implantation de végétaux. Coût estimatif : 75 470,00 € HT
- Rue de l'Agriculture : Une remarque a été faite d'afin d'inclure la rue de l'Absinthe. Coût estimatif : 97 772,50 € HT.

- Rue de Mibois : Cette rue reste en attente de la rénovation des conduites d'eau qui sera programmée par le SIE du Centre Est : Coût estimatif : 115 727,50 € HT.

Un retour sera transmis au bureau d'étude avec les observations de la commission « voirie ».

### **Vente de la parcelle à proximité des HLM**

La réflexion se poursuit, M. Gérard MUGNIOT rappelle que les conduites d'eau ont été déplacées par le SIE du Centre Est, les conduites d'assainissement et eaux pluviales implantées à l'angle « ouest » de la parcelle resteront en servitude. Il propose de faire une publicité sur cette parcelle afin d'avoir en contact les éventuels acquéreurs. Un bornage sera réalisé avant la vente (surface approximative est inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>).

**Etat des lieux sur la signalisation du village** : Mme Pascale Dussouillez, Adjointe, se chargera de cet état des lieux.

**Concertation des habitants de Communailles-en-Montagne et de la rue de Walheim** est fixé le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 les horaires restent à déterminer.

**Entretien des trottoirs en période hivernales** : Deux propositions sont faites afin d'éviter que les trottoirs soient verglacés en hiver : l'achat d'une saleuse manuelle ou rachat d'un tracteur tondeuse tout équipé.

### **Acquisition et vente de foncier : demande de M. Stéphane CUBY**

La commission a étudié la demande de M. Stéphane CUBY du 27 juin 2022, pour l'acquisition de l'espace vert à proximité de sa parcelle. La commission propose de réduire la parcelle demandée afin de tenir compte du déneigement de la rue du docteur Girod et du stockage de la neige à cet endroit. Le débat s'oriente sur le prix qui jusque-là était de 25 €/m<sup>2</sup>. Une actualisation de ce tarif est proposée à 27 €/m<sup>2</sup> et les frais de bornage et de notaire seront à la charge du demandeur. M. Gérard MUGNIOT est sollicité pour contacter M. Stéphane CUBY afin de lui faire la proposition du Conseil Municipal. Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de l'exécution de cette vente à tout pouvoir pour signer les pièces nécessaires à la vente.

**Rue de Nozeroy (couche de roulement)** : travaux envisagés par le Département.

La programmation des travaux est fixée au début d'année 2024, il sera donc nécessaire de reprendre certaines portions de trottoirs de la partie concernée, une réunion est programmée avec la SJE pour établir un devis estimatif des travaux.

### **Rue du Martinet : couche de roulement**

Cette rue a été endommagée par le passage des camions, il est proposé de chiffrer un enduit ou une autre variante

**Route du Moru** : L'exploitation forestière à cet endroit a fortement endommagé la route d'accès au Moru, un devis de réfection de la route sera demandé et il sera proposé une participation financière aux propriétaires riverains qui ont endommagé la route.

### **Compte rendu de la réunion concernant le PLUi à la CCCNJ du 8 mars 2023**

Le PLUi est en cours d'élaboration dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes de Champagnole Nozeroy Jura, Le PLUi vise à répondre à des contraintes liées aux lois suivantes :

- La loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) du 13/12/2000.
- La loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2/07/2003
- La loi Grenelle II de 2010

La première phase de cette étude qui consiste à établir l'état des lieux est achevée.

La deuxième phase se poursuit par l'établissement du PADD dont les objectifs sont :

- La factorisation du renouvellement urbain.
- La préservation de la qualité architecturale.
- La protection de l'environnement à long terme.

La politique avenir en matière d'urbanisation vise à réduire de moitié la consommation de foncier destinée à la construction. Les propriétaires fonciers possédant du terrain constructible à ce jour risquent de perdre dans les années à venir le bénéfice de la possibilité de construire sur leur terrain.

Le PADD fera l'objet d'atelier à la CCCNJ et ce dernier sera débattu en conseil municipal avant la fin juin.

## **3. Finances**

### **Comptes administratifs, de gestion et affectation du résultat, pour l'année 2022**

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Anne-Marie MIVELLE, présente les comptes administratifs et les comptes de gestion pour l'année 2022. Il fait part des résultats suivants :

#### Budget principal

Section	Résultat à la clôture de l'année 2021	<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	Cumul à la clôture de l'année 2022 à affecter
<b>Fonctionnement</b>	+ 596 714,54 €	<b>+ 275 174,86 €</b>	+ 728 341,84
<b>Investissement</b>	- 201 122,56 €	<b>+ 356 183,62€</b>	+ 155 061,06

#### Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »

Section	Résultat à la clôture de l'année 2021	<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	Cumul à la clôture de l'année 2022 à affecter
<b>Fonctionnement</b>	- 3 564,46 €		- 3 564,46
<b>Investissement</b>	+ 75 461,57 €	<b>- 1 427,27</b>	74 034,30

Sous la présidence d'Anne Marie MIVELLE, 1<sup>ère</sup> adjointe, le conseil municipal, à l'unanimité :

- constate la concordance entre les écritures des comptes de gestion et celles des comptes administratifs,
- approuve ces comptes.

## **Affectation du résultat**

### **Budget principal**

Mme Anne-Marie MIVELLE, la 1<sup>ère</sup> adjointe, propose et le conseil municipal approuve à l'unanimité les reports des résultats suivants, avec les restes à réaliser :

- c/R001 « Résultat d'investissement reporté ».....155 061,06 €
- c/1068 « Affectation du résultat ».....427 386,94 €
- c/R002 « Résultat de fonctionnement reporté »..... 300 954,90 €

### **Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »**

M. le Maire propose et le conseil municipal approuve à l'unanimité les reports des résultats suivants :

- c/R001 « Résultat d'investissement reporté » .....74 034,30 €
- c/D002 « Résultat de fonctionnement reporté » ..... 3 564,46 €

## **4. Projet Centre bourg**

### **Marchés de travaux : attribution du lot n°12 Revêtement de sol souple**

Ce point est ajourné.

### **Point sur les travaux et aménagements extérieurs**

Des esquisses sont présentées pour l'aménagement extérieur du projet prenant en compte les dernières décisions du conseil municipal, un point concernant le cheminement est présenté au conseil municipal, le premier circulaire et un autre direct.

Le conseil municipal porte son choix sur le cheminement direct avec des escaliers. L'information sera transmise au maître d'œuvre.

## **5. Intercommunalité et structures extérieures**

### **SIE du Centre Est du Jura : signature d'une convention de passage, assemblée générale**

Les parcelles communales ZN 77, ZO 39 ZN 32, font l'objet d'une servitude de passage de canalisations d'eau potable en terrain privés avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du centre Est du Jura pour le changement d'une partie du réseau d'eau. M. Gérard MUGNIOT informe des termes de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention et donne tout pouvoir à Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe pour signer la convention.

### **Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura**

La note de synthèse est parcourue avec les points vus à l'ordre du jour du conseil communautaire du 2 mars 2023 :

- Inauguration de la maison de Santé à Champagnole le 31 mars 2023.
- Information des secrétaires de Mairie aux différentes MSAP du secteur le 4 mai 2023.

## 6. Informations diverses

**Repas des aînés** fixé le Samedi 15 avril

**Repas de la fêtes des mères** le vendredi 2 juin

**Apéritif de la fête des pères** : Vendredi 16 juin

La séance est levée à 22h50.

Prochaines séances :

- lundi 20 mars à 20h

**Pour le Maire empêché,  
La 1<sup>ère</sup> adjointe**



*Anne-Marie MIVELLE*